

interprétation est fautive. Tout ce qu'il peut soutenir, c'est que j'ai tort et qu'il a raison. Tout ce qu'il peut prétendre c'est que l'Orateur aura à un certain moment à se prononcer sur la question. Nous ne savons même pas qui sera l'Orateur. Je dis simplement, sans viser qui que ce soit en particulier, que nous ne savons pas qui occupera le fauteuil présidentiel quand le gouvernement exigera que la Chambre se prononce. Il est clair, toutefois, que la Chambre ne devrait pas avoir à étudier de règlements ambigus.

• (4.10 p.m.)

L'hon. M. Macdonald: Le député reconnaît donc qu'il y a ambiguïté ?

L'hon. M. Stanfield: Je répondrai à cela en temps voulu. Mais je suppose que le président du Conseil privé (M. Macdonald) va soutenir le contraire. Il va maintenir, j'imagine, qu'il peut contourner l'article 75B. Je ne crois pas qu'on puisse demander aux députés d'étudier sérieusement une règle dont le sens même susciterait un vif débat. Que le gouvernement insiste pour que nous discutons l'article 75c en fonction de 75B, voilà qui est absurde.

L'hon. M. Macdonald: Puis-je poser une question à l'honorable représentant? S'il croit absurde d'étudier un texte ambigu, accepterait-il d'étudier la motion inscrite en mon nom, où il n'y a pas d'ambiguïté?

L'hon. M. Stanfield: Non, monsieur l'Orateur, parce que la motion du ministre était tout à fait irrecevable, elle foulait aux pieds le régime de comités. D'ailleurs, il l'a retirée.

L'hon. M. Macdonald: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Stanfield: Je suis content de voir que le gouvernement m'écoute maintenant.

L'hon. M. Macdonald: J'invoque le Règlement. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) ne devrait pas induire la Chambre en erreur en disant que ma motion a été retirée. S'il regarde à la page 6 du *Feuilleton*, il verra qu'elle y figure toujours.

L'hon. M. Stanfield: On ne devrait pas nous demander d'adopter un Règlement ambigu. Personne en face ne prétendra que l'interprétation en est claire. L'article est réellement ambigu. Il ne doit pas être examiné, c'est un affront à la Chambre et il devrait être retiré. Je tiens à souligner que je n'accepte pas l'article 75c même selon mon interprétation—excluant même ceux qui disent partager l'avis [L'hon. M. Stanfield.]

du leader du gouvernement à la Chambre quant à sa signification. Même à ce titre, l'article ne serait pas satisfaisant, c'est-à-dire qu'on ne s'en servirait que lorsque les représentants des partis de l'opposition ne pourraient s'entendre sur l'attribution du temps.

Je ne puis accepter l'article 75c, car en premier lieu le gouvernement n'en a pas établi la nécessité. C'est sa politique et l'évolution de celle-ci qui sont à blâmer, et non pas le Parlement. Deuxièmement, l'adoption de l'article 75c n'aiderait pas le gouvernement à faire adopter un programme législatif plus vaste, mais il permettrait simplement de clore les débats de temps à autre. Pour ses deux raisons, je ne puis l'accepter. En outre, je répète qu'on ne peut confier davantage de pouvoirs à ce gouvernement, comme on l'a très clairement démontré.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: En plus, la Chambre ne devrait pas considérer l'article 75c ni aucune autre disposition de ce genre, sous quelque forme que ce soit, sans envisager d'autres dispositions pertinentes prévoyant un certain délai pour l'étude des bills. Il est absurde que, selon les dispositions à l'étude, on puisse adopter un bill en dix jours par exemple. Il pourrait alors arriver souvent que le public n'ait pas la moindre idée des conséquences d'un projet de loi.

Deuxièmement, je ne crois pas opportun d'envisager une disposition comme l'article 75c, même si l'on pouvait me convaincre—on ne l'a pas fait jusqu'ici et je ne crois pas que ce soit possible—qu'il permettrait au gouvernement d'accomplir davantage, que c'est le Parlement, plutôt que le gouvernement, qui empêche l'adoption des mesures et ainsi de suite. Il devrait y avoir, par exemple, des garanties incorporées dans la structure de l'article 75B au sujet du genre de réunions qui auraient lieu, de procédés à employer pour obtenir un accord entre les représentants de l'opposition au sujet de l'attribution du temps et ainsi de suite. Il faudrait conserver des minutes. Le groupe devrait avoir pour président quelqu'un de beaucoup plus conciliant que le président du Conseil privé (M. Macdonald), qui est probablement la dernière personne au Canada capable de mettre les gens d'accord.

L'article 75B devrait être renforcé, à ce stade. Voilà ce que nous devrions être en train de faire maintenant. Nous devrions renforcer l'article 75B afin qu'il s'intègre dans une structure plus formelle, afin que la réunion soit présidée par quelqu'un dont les vues